

FÉDÉRATION FRANCAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES

Ligue FFBSQ Bourgogne Franche-Comté
Association régie par la loi du ler juillet 1901
et le décret du 16 août 1901

TROPHÉE FRANC-COMTOIS INDIVIDUEL **Les 15 et 16 septembre 2018**

ARTICLE 1

Le Trophée Franc-Comtois Hommes et Dames se déroulent en deux phases:

Qualifications: le 15 septembre 2018 (ou à une date à votre

convenance avant le 8) dans chacun des bowlings

homologués de Franche-Comté.

Finales: le 16 septembre 2018 au Bowling Comtois de

Besançon.

ARTICLE 2

Les qualifications et la finale se déroulent avec handicap à 70% (listing en cours)

ARTICLE 3 (qualifications)

Chaque joueur (euse) choisit librement son centre de participation parmi les centres homologués. Les engagements sont reçus par les Présidents de Club qui les transmettent à la Ligue.

Si dans un centre il y a moins de 6 engagés hommes, ceux-ci seront rattachés à une autre centre du département ou de la région.

Si dans un centre il y a moins de 3 engagées dames, celles-ci seront rattachées à une autre centre du département ou de la région.

La date limite de retour des engagements par les Présidents de Club à la Ligue est fixée au 8 septembre 2018.

ARTICLE 4 (qualifications)

Les qualifications se déroulent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

ARTICLE 5 (qualifications)

32 hommes et 16 femmes sont qualifiés pour la finale.

Dans chaque centre, un classement homme et dame est établi sur le total de quilles abattues (handicap compris). Le nombre d'hommes et de dames de chaque centre qualifiés pour la finale est calculé au prorata du nombre d'hommes et de dames engagés. Un homme ou une dame déclarant forfait pour la finale est remplacé (ée) par le (la) suivant (te) au classement du centre.

En cas d'égalité, la personne de plus petit handicap est qualifiée. En cas de nouvelle égalité, la personne ayant réalisée la meilleure dernière partie est qualifiée, puis la meilleure avant-dernière, etc...

ARTICLE 6 (finale phase A)

Chaque finaliste joue 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de piste à l'issue de la première série.

Les 16 meilleurs hommes et les 8 meilleures dames sont qualifiés pour la phase B.

En cas d'égalité, voir article 5.

ARTICLE 7 (finale phase B)

Les 1/8, 1/4, 1/2 et finale chez les hommes et les 1/4, 1/2 et finale chez les dames se déroulent par match en élimination directe sur 1 partie.

Un match de classement, entre les perdants (tes) des 1/2 finales, détermine les 3ème et 4ème places.

En cas d'égalité à la fin d'un match, autant de tie-break que nécessaire sont joués sur les frames 9 et 10 avec handicap égal à la partie entière de la division par 5 du handicap par ligne.

Les rencontres des 1/8 hommes sont établies suivant le classement de la phase 1 : 1 contre 16, 2 contre 15, etc...

Les rencontres des 1/4 femmes sont établies suivant le classement de la phase 1 : 1 contre 8, 2 contre 7, etc...

ARTICLE 8

La compétition est homologuée en tournoi. La Ligue se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

ARTICLE 9

L'engagement est fixé à 40,00 € par joueur (euse) incluant le prix des 6 parties des qualifications.

Le coût des parties de la finale (phase A et B) est pris en charge par la Ligue.

ARTICLE 10

Horaire de la finale :

- Phase A: 9H00 à 12H30

- Phase B: à partir de 14H00 pour 1/8 hommes

- Podium : vers 17H30

Retour des engagements par les Présidents de Club auprès de la Ligue 8 septembre 2018 dernier délai